

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 17 mars 2025

**Délibération n° 2025-029
Séance du 11 mars 2025**

Actions réalisées par le SIAAP depuis 2023
au titre de la prévention du risque financier
lié aux sanctions internationales et à leur
prise en compte par les banques et/ou au
titre du contexte géopolitique

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 27 février 2025, par lequel Monsieur le Président
lui demande d'approuver les mesures prises par le SIAAP dans le cadre de ses relations
internationales,

Considérant la communication du Président ce jour devant le Conseil d'Administration du
SIAAP, rappelant la nécessité de pérenniser les actions de coopération décentralisée,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve l'ensemble des actions et mesures prises par le SIAAP, depuis
le 1^{er} janvier 2023, dans le cadre de la gestion des conventions de
coopérations décentralisées dont le SIAAP est partie prenante, au titre de
la prévention du risque financier lié aux sanctions internationales et à leur
prise en compte par les banques, et/ou au titre du contexte géopolitique.

Le Président

François-Marie DIDIER

